



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36131

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui le jouent. Il y a, en effet, deux sortes de bassons joués dans le monde : l'un d'origine allemande dit « basson allemand », l'autre de facture et de tradition française dit « basson français ». Or le basson français est menacé parce que la libre concurrence entre les deux systèmes n'existe pas toujours. Ainsi, de récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. De la même façon, l'administration de l'opéra Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Enfin, dans la mesure où l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans toutes les écoles de musique, il lui demande quelle sera la valeur d'un diplôme d'État ne permettant pas de se présenter dans un concours en France et, plus largement, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36131

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 529